

Normes du camp de jour
Parc de la Rivière-des-Mille-Îles
Guide à l'attention des parents

Saison estivale

2026



Table des matières

1.	Objectif du document.....	3
1.1	Notre mission.....	3
1.2	Capacité d'accueil.....	3
1.3	Notre équipe.....	3
1.4	Sécurité et communication.....	4
2.	Protocole d'accueil et de départ des enfants.....	5
2.1	Procédure d'accueil.....	5
2.2	Procédure d'accueil si votre enfant est inscrit au service de garde.....	5
2.3	Procédure de départ.....	6
2.4	Procédure de départ si votre enfant est inscrit au service de garde.....	6
3.	Déroulement du camp de jour.....	7
3.1	Horaire du camp de jour.....	7
3.2	Départs hâtifs.....	7
3.3	Arrivée de l'enfant en cours de journée.....	7
3.4	Animation journalière (activités).....	7
3.5	Plateaux d'activité et mesures d'accès.....	7
3.6	Les différentes spécialisation du camp de jour.....	9
3.7	La thématique de l'été 2026.....	9
3.8	Raisons des modifications/annulations des activités.....	9
4.	Règlements du camp de jour et procédures.....	10
5.	Informations aux parents.....	10
5.1	Disponibilité du coordonnateur du camp pour répondre aux questions.....	10
5.2	Communications.....	10
6.	Informations relatives aux enfants.....	11
6.1	Fiche médicale et besoin particulier.....	11
6.2	Gestion de la médication.....	11
6.3	Relevé 24 et informations fiscales.....	11
7.	Trousse du campeur.....	11
8.	Conclusion.....	12

1. Objectif du document

Le présent document a pour but de résumer et de clarifier les principales normes appliquées dans le cadre du camp de jour « Aventuriers de nature » pour le camp de jour estival qui aura lieu du **22 juin au 14 août 2026** afin que celui-ci se déroule de façon sécuritaire et plaisante. Il est le résultat de la synthèse des normes de l'Association des camps du Québec (ACQ) et du département de la conservation et de l'éducation du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles. Il reflète également la réalité du Parc et les enjeux qui sont les siens.

Il est obligatoire d'en prendre connaissance avant que votre enfant ne fréquente le camp de jour le lundi matin. Vous devrez valider une décharge obligatoire attestant avoir lu et compris la documentation associée au camp de jour lors de votre inscription sur la plateforme de réservation Amilia. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se réserve le droit de refuser tout campeur ou toute campeuse si ses parents n'ont pas lu et compris ce document, ni signé la décharge.

1.1 Notre mission

Éco-Nature est l'organisme à but non lucratif responsable de la gestion du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles et du Refuge faunique qu'il abrite. Nous œuvrons à la protection de l'environnement, plus spécifiquement la rivière des Mille Îles et ses affluents, pour et par ses habitants. En tant qu'institution muséale, le camp de jour que nous administrons a une vocation scientifique et éducative, visant à démontrer aux jeunes comment et pourquoi prendre soin de la nature. Nous croyons qu'il est possible de former les jeunes à la conscience écocitoyenne par l'apprentissage, la découverte, le jeu et le dépassement de soi.

1.2 Capacité d'accueil

Pour la saison estivale, trois groupes d'âges seront ouverts, permettant d'accueillir un total de 160 enfants :

- 8 groupes pour les 6-8 ans ;
- 6 groupes pour les 9-11 ans ;
- 2 groupes pour les 12-14 ans.

Nous respectons rigoureusement les ratios d'encadrement recommandés par l'Association des camps du Québec (ACQ), soit 1 animateur pour 10 enfants, tant pour les activités nautiques que sur la terre ferme.

1.3 Notre équipe

Chaque membre de notre équipe d'animation possède une certification DAFA (Diplôme d'aptitude à la fonction d'animateur), la formation Canotage niveau 1 de Canot-Kayak Québec (CKQ), une formation en



réanimation cardio-respiratoire (RCR) de 16 heures, ainsi qu'une connaissance approfondie des plateaux d'activités et du territoire d'action qu'englobe le camp de jour, ainsi que des différents protocoles d'urgence à suivre lors de diverses situations.

En tout temps, le personnel suivant est présent sur le terrain pour assurer le bon déroulement du camp :

- Un coordonnateur du camp de jour;
- Un membre de l'équipe de direction ;
- Des agents d'accueil et des préposés au service à la clientèle ;
- L'équipe de conciergerie ;
- L'équipe responsable de l'aménagement du territoire.

1.4 Sécurité et communication

Afin de garantir une sécurité optimale et une capacité d'intervention constante et rapide, tous nos intervenants sont munis d'une radio bidirectionnelle (walkie-talkie) sur ondes longues. Ce système de communication permet à l'ensemble des acteurs du Parc de rester en contact immédiat en cas de besoin, sur l'ensemble des plateaux d'activité. Chaque personne chargée d'un groupe est également munie d'une trousse de premiers soins en tout temps, et d'autres trousse sont disponibles dans divers lieux de la Berge du Garrot (accueil, chaloupes, infirmerie, laboratoire, atelier, etc.).

Lors des sorties sur l'eau ou d'activités à proximité de l'eau, incluant lors de la pêche sur les quais, les enfants sont vêtus d'une veste de flottaison individuelle dont le port est obligatoire. Les embarcations sont munies de trousse de sécurité comprenant une corde, une écope, un sifflet, et le numéro de téléphone d'urgence à composer. En tout temps, l'équipe d'aménagement et les coordonnateurs du camp sont en mesure de porter assistance rapidement aux groupes avec un bateau à moteur.

Lors d'activités de pêche, des lunettes de sécurité sont prêtées aux enfants, des hameçons circulaires sont utilisés, les règles de bonne manipulation des cannes à pêche sont enseignées et appliquées, et des gants sont prêtés aux enfants lors de la prise afin de faciliter la remise à l'eau des poissons.

Finalement, des protocoles de sécurité et d'éthique stricts encadrent les activités au laboratoire afin d'éviter toute contamination et toute blessure en lien avec la manipulation des animaux de la collection vivante du musée.

2. Protocole d'accueil et de départ des enfants

Les consignes et procédures détaillées dans les prochaines lignes visent à garantir un accueil et un départ sécuritaires et personnalisés pour l'ensemble des parents et des campeurs du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

2.1 Procédure d'accueil

- L'accueil du camp de jour se fera par la porte de côté du camp de jour, située sur la rue de l'Île-Gagnon, à partir de 8h45. Nous vous demandons de laisser votre voiture dans le stationnement principal et de prendre le chemin à l'ouest du bâtiment (à gauche lorsque vous lui faites face).
- Présentez-vous à la table d'accueil à l'entrée de la salle *Rabaska*, un membre du personnel d'animation sera présent pour vous accueillir.
- Si votre enfant prend de la médication durant la journée de camp, il est important de le mentionner à l'accueil.

2.2 Procédure d'accueil si votre enfant est inscrit au service de garde

- La procédure reste la même mais vous pouvez vous présenter dès 7h00.
- Le service de garde sera fourni de jeux libre individuels et plusieurs animateurs seront également présents pour animer les enfants qui souhaiteraient faire des jeux animés
- Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il est possible de le faire le matin même pour le même coût, mais il est préférable, pour assurer une optimisation du temps, d'arriver avant 8h30.



2.3 Procédure de départ en fin de journée

- La récupération des enfants pourra avoir lieu entre 15h45 et 16h15 directement auprès des groupes et de leur responsable. Nous vous demandons de vous présenter sur la berge en arrière du bâtiment principal. Pour officialiser le départ, vous devrez simplement fournir votre mot de passe à l'animateur ou l'animatrice présent à la table d'accueil, **et signer la feuille de présence***. Après 16h15, les enfants seront confiés aux responsables du service de garde. Si votre enfant n'y était pas déjà inscrit, un frais de 11\$ sera ajouté à votre compte Amilia.

2.4 Procédure de départ si votre enfant est inscrit au service de garde

- La récupération des enfants pourra avoir lieu jusqu'à 18h00. La procédure reste la même, mais se fera à la table d'accueil située dans la salle Rabaska. Notez que des frais de 1\$/minute sera chargé pour les retardataires.

*Il est important de signer la feuille de présence au départ de l'enfant. Ceci est notre garantie que votre enfant se trouve là où il se doit. Si nous remarquons l'absence d'un enfant sans que son départ n'ait été signé sur la feuille de présence, un Code blanc est immédiatement déclenché, entraînant l'arrêt des activités de tout le personnel du Parc, qui se mettent à la recherche de l'enfant jusque dans les rues avoisinantes. Afin d'éviter toute panique, nous vous remercions de bien respecter cette procédure.

- **Gestion du mot de passe** : ce code est votre clé de sécurité. Il autorise quiconque le possède à quitter le site avec votre enfant : gardez-le secret. Évitez même de le donner à votre enfant pour prévenir tout partage involontaire. Le ou la titulaire du compte Amilia peut le modifier en tout temps sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- À défaut de pouvoir fournir le mot de passe, la personne présente devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec photo et signer manuellement la feuille de départ. Dans ce cas, seules les pièces d'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant dans le formulaire d'inscription de l'enfant sur Amilia seront acceptées. Aucune exception ne sera faite pour garantir la sécurité de tous.
- **Mise à jour du profil Amilia** : Veuillez inscrire toutes les personnes autorisées (y compris vous-même) dans le profil de chaque enfant sur la plateforme Amilia. Cette étape est essentielle pour nous permettre de valider l'identité des personnes présentes au moment du départ.



3. Déroulement du camp de jour

3.1 Horaire du camp de jour

Les activités du camp de jour ont lieu de **9 h à 16 h, du lundi au vendredi**.

3.2 Départs hâtifs

Dans le cas où votre enfant aurait un rendez-vous médical au cours de la journée ou devrait s'absenter pour toute autre raison, chaque cas sera traité de façon individuelle. Cependant, il est du devoir du parent d'aviser le coordonnateur du camp de jour (campdejour@eco-nature.ca) au moins 48 heures à l'avance.

Si un parent vient chercher son enfant en cours de journée sans avoir averti l'équipe d'animation, nous ne pouvons garantir que votre enfant sera présent au Centre d'exploration. En effet, la plupart de nos activités sont pratiquées sur la rivière, certaines îles étant situées à plus de 30 minutes de navigation.

3.3 Arrivée de l'enfant en cours de journée

Dans le cas où aucun représentant du camp de jour n'aurait été averti et qu'un enfant arrive en cours de journée, le Parc se réserve le droit de refuser l'accès au camp de jour pour le campeur selon les activités de la journée et les disponibilités de l'équipe d'animation. Dans le cas où un enfant peut réintégrer son groupe en cours de journée, l'heure d'arrivée doit être entendue entre le parent et l'équipe du camp de jour afin de s'assurer que quelqu'un est disponible pour recevoir le campeur.

3.4 Animation journalière (activités)

Le camp de jour s'adresse aux enfants âgés de 6 à 14 ans.

Au programme : Rabaska, canot, randonnée, rallyes, tir à l'arc, combat d'épée en mousse et bien plus encore !

Les jeunes auront aussi la chance de participer à des activités intérieures captivantes : rencontres avec les tortues du laboratoire d'écologie, visite du musée, ateliers de cuisine et expériences scientifiques.

3.5 Plateaux d'activité et mesures d'accès

Site principal (berge du Garrot, au 345 boul. Sainte-Rose) voir carte Odysée ci-bas

Les activités intérieures se dérouleront dans la salle Rabaska, la salle du bout du monde, le laboratoire d'écologie et l'exposition permanente du musée.

Pour les activités extérieures, les enfants profiteront:

- de l'aire extérieure derrière le bâtiment d'accueil (Berge du Garrot)

3.6 Les différentes spécialisation du camp de jour

Voici la liste des spécialisations du camp de jour ainsi qu'un bref descriptif de chacune d'entre elles. En **vert** se trouvent les nouveautés prévues pour l'été 2026.

6-8 ans

- **Les petits poissons (chaque semaine)** : La spécialisation pêche.
- **Les navigateurs du trésor perdu (6 fois durant l'été)** : La spécialisation aventure et chasse au trésor.
- **Dans la peau d'un biologiste (7 fois durant l'été)** (autrefois *Dans la peau d'un naturaliste*) : La spécialisation science.
- **Les artistes de la forêt (3 fois durant l'été)** : La spécialisation art.
- **Mini héros (2 fois durant l'été)** : La spécialisation basée sur la création imaginaire fantastique et le combat d'épées en mousse.
- **Les athlètes en devenir (6 fois durant l'été)** : La spécialisation sportive et active.

9-11 ans

- **Les apprentis pêcheurs (chaque semaine)** : La spécialisation pêche.
- **Les aspirants éconautes (4 fois durant l'été)** (autrefois *Les aspirants écologistes*) : La spécialisation science.
- **En route vers l'aventure (5 fois durant l'été)** : La spécialisation sportive et active.
- **Les créateurs du boisé (3 fois durant l'été)** : La spécialisation art.
- **Les chroniqueurs de légendes (4 fois durant l'été)** : La spécialisation basée sur la création imaginaire fantastique et le combat d'épées en mousse.

12-14 ans

- **Les experts de la pêche (4 fois durant l'été)** : La spécialisation pêche.
- **La grande expédition (3 fois durant l'été)** : La spécialisation sportive et active.
- **Les maîtres conteurs (1 fois durant l'été)** : La spécialisation basée sur la création imaginaire fantastique et le combat d'épées en mousse.

3.7 La thématique de l'été 2026

2026: Le secret de l'amulette

En 2026, nos aventuriers partiront à la découverte du secret bien gardé de l'amulette! Une légende ancienne se dévoile dans une quête surprenante où les indices sont révélés par la nature. Ceux et celles qui se lancent dans cette aventure mystérieuse et insoupçonnée pourraient voir émerger des eaux troubles de la rivière, un trésor légendaire. Sauront-ils résoudre l'énigme...

3.8 Raisons des modifications/annulations des activités

Afin de nous conformer aux exigences et bonnes pratiques des organismes de certification qui chapeautent notre organisation (CNESST, AEQ, ACQ, notamment) voici une liste non exhaustive des raisons pour lesquelles les activités pourraient être annulées, reportées ou modifiées :

- Une période de canicule nécessitant des périodes fréquentes dans des espaces climatisés
- Une qualité d'air atteignant 149 ppm
- Une veille ou une alerte d'orages, ainsi que des vents enregistrés dépassant 44 km/h.

Sachez que la décision de modifier une activité est prise en fonction de nos protocoles et de la lecture des données recueillies par les bornes météo qui sont situées ici même à la Berge du Garrot.

4. Règlements du camp de jour et procédures

Pour des raisons de sécurité, nous demandons donc aux enfants de suivre à la lettre les consignes suivantes :

- Respecter les animateurs et les autres membres du personnel du Parc ;
- Respecter les autres campeurs ;
- Respecter le matériel du Parc ;
- Respecter l'environnement du Parc ;
- Avoir du plaisir !

Dans le cas où un campeur ne respecte pas un ou plusieurs des règlements fixés par l'équipe de la programmation, des mesures évolutives sont mises en place (avertissement, rencontre avec le parent, etc.). Cependant, chaque cas est unique.

Le Parc se réserve le droit de suspendre l'inscription d'un campeur ou de le renvoyer pour la saison **si celui-ci, ou l'un de ses parents**, fait preuve d'un des comportements suivants :

- Comportement violent à l'égard d'un campeur ou d'un membre du personnel du Parc ;
- Comportement mettant en péril la sécurité du campeur, des autres campeurs ou d'un animateur.

Ceci ne constitue pas un énoncé exhaustif des causes de suspension ou de renvoi. Dans le cas d'une suspension de l'enfant, aucun remboursement n'est effectué.

5. Informations aux parents

5.1 Disponibilité du coordonnateur du camp pour répondre aux questions

Pour toute question supplémentaire concernant le camp de jour, le personnel d'encadrement du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles se fera un plaisir de vous répondre. Cependant, comme il doit à la fois être présent sur le terrain et dans les bureaux administratifs, des délais de réponse peuvent survenir. Pour toute question, vous pouvez contacter le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles par téléphone au 450-622-1020 poste 285 ou par courriel à campdejour@eco-nature.ca. Notre personnel s'assurera de transférer votre appel à la bonne ressource.

5.2 Communications

Afin de pouvoir vous joindre par téléphone en cas d'urgence et de vous transmettre toutes les informations essentielles concernant le camp de jour, vous devez, au minimum, inscrire le numéro de téléphone de la personne principale à contacter ainsi que celui d'au moins une autre personne dans le dossier Amilia de chaque enfant inscrit.

6. Informations relatives aux enfants

6.1 Fiche médicale et besoin particulier

L'équipe de programmation et d'animation compte sur votre aide et votre transparence ! Il est nécessaire pour notre équipe de connaître l'état de santé et les besoins particuliers de votre enfant et d'être mise au courant en cas de changement relatif à son état de santé. Ces informations permettent au personnel d'animation de faire des interventions appropriées auprès de votre enfant ou de moduler ses interventions en fonction des changements dans l'état de santé des campeurs.

Nous vous demandons donc de mettre à jour la fiche médicale de votre enfant sur son profile Amilia au plus tard le jeudi précédent la semaine de camp. Nous vous demandons également de bien vouloir mettre à jour les numéros à contacter en cas d'urgence ainsi que la liste des personnes autorisées à venir chercher votre enfant. Ces informations sont confidentielles et uniquement utilisées par le personnel du camp de jour.

6.2 Gestion de la médication

Si votre enfant doit prendre des médicaments au camp (avec ou sans ordonnance), vous devrez remplir un formulaire d'autorisation d'administration de médicaments à l'accueil du service de garde dès la première journée. Prévoyez d'apporter la prescription au nom de l'enfant indiquant la posologie.

Tous les médicaments prescrits doivent être remis au responsable de l'accueil à l'arrivée (à moins d'avis contraire) au début de la journée. Les animateurs et animatrices n'ont pas l'autorisation d'administrer des médicaments, mais ils peuvent superviser et encadrer l'enfant lors de la prise du médicament. Les médicaments seront, sauf exception, entreposés à l'infirmerie du Parc et seront rendus aux parents à la fin de la journée ou de la semaine, selon le cas.

6.3 Relevé 24 et informations fiscales

En terminant, si vous désirez recevoir un relevé 24 donnant droit au crédit d'impôt pour la garde d'enfant, vous devez obligatoirement inscrire votre numéro d'assurance sociale dans votre [dossier Amilia](#) lors de l'inscription et vérifier que toutes vos coordonnées personnelles sont à jour, y compris le numéro d'assurance sociale de l'enfant. Ces données ne sont pas accessibles aux animateurs.

Si vous ne souhaitez pas inscrire votre numéro d'assurance sociale, vous devrez cocher la case « Je refuse l'émission d'un Relevé 24 » dans votre dossier.

7. Trousse du campeur

Nous vous demandons de fournir le matériel régulier de camp, bien identifié :

- Boîte à lunch
- Sac à dos
- Couvre-chef (casquette, chapeau, etc.) et lunettes de soleil

- Chasse-moustique et crème solaire
- Vêtements d'eau (maillot de bain, serviette, soulier d'eau, casque de bain)
- Souliers fermés

En ce qui a trait au repas de votre enfant, nous vous demandons :

- Un lunch froid ou dans un thermos (aucun accès aux fours à micro-ondes ou aux réfrigérateurs)
- Deux collations (une en matinée et une en après-midi)
- Une ou deux bouteilles d'eau, du jus
- Aucune noix ni arachide

Enfin, le Parc compte sur votre collaboration pour que votre enfant n'apporte aucun effet personnel ou de valeur au camp. Le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles ne peut être tenu responsable en cas de perte, de bris ou de vol. De plus, la circulation d'objets personnels non autorisés pourrait entraîner leur confiscation immédiate par le personnel d'animation.

8. Conclusion

Nous tenons à vous remercier à l'avance de la confiance que vous témoignez au Parc et, plus précisément, à notre camp de jour. C'est toujours un immense plaisir de voir les sourires des enfants qui reviennent d'année en année, tout comme de ceux qui nous découvrent pour la première fois. Nous espérons pouvoir continuer encore longtemps à faire découvrir cette magnifique nature que nous avons la chance de côtoyer au quotidien. Nous souhaitons que chaque enfant puisse s'épanouir et grandir au sein de notre camp, tout en s'amusant pleinement.

Encore une fois, merci du fond du cœur pour cet été que nous allons passer ensemble. De la part de toute l'équipe d'Éco-Nature et du Parc de la Rivière-des-Mille-Îles, je vous dis : à très bientôt !

Sous la coordination de :

Jonathan Levac-Chaloux (*alias* Forficule)

Coordonnateur du camp de jour chez Éco-Nature | Parc de la Rivière-des-Mille-Îles